Image not found or type unknown

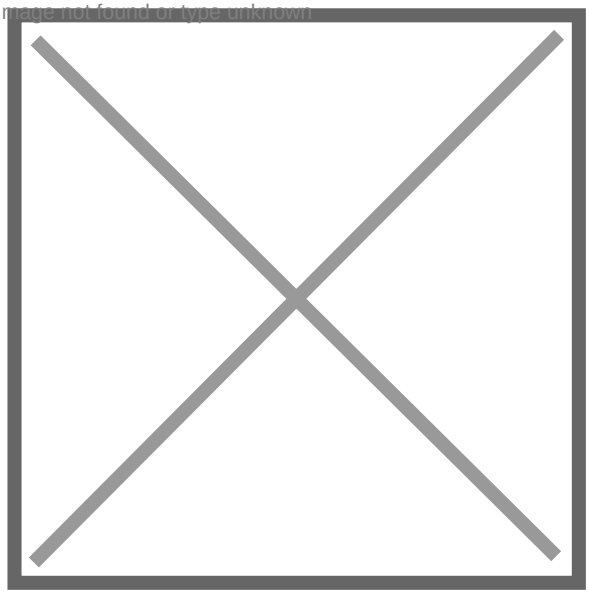

# Changement de statut et d'adresse

Par **naninani**, le **02/06/2011** à **15:41**

Bonjour,

Je voudrais me renseigner pour mon cas si vous pouvez m'aider , je suis actuellement en stage pour Mon Master 2 jusqu'a septembre et j'ai eu un CDI a paris sauf que sur mon titre de sejour etudiant , j'ai un adresse à Toulouse(la ou j'ai fais mes études) .
et je doit commencer dés mnt le procédure de changement de statut, mais je ne sais pas si je doit d'abord changer d'adresse car mon hebergement actuelle depend de la préfecture de Nanterre(92) puis faire le CDS (j'ai peur que ca me ralentit la procédure sachant que mon titre de sejour actuelle expire en 15 septembre et le CDI commence le 17 octobre) ou c mieux de faire le CDS a Toulouse ?

Merci bcp pr toute information .

Par **anais16**, le **02/06/2011** à **21:49**

Bonjour,

je vous conseille de faire la demande de changement de statut sur la base de votre adresse dans le 92 cela pour plusieurs raisons:
- la Pref du 92 est l'une des rares préfectures en ile de france à encore admettre un nombre important de changements de statuts
- il faut assurer une cohérence entre votre adresse personnelle et celle de votre lieu effectif

d'emploi.

Pour la procédure, il vous faudra être très rigoureux!
-fournir une lettre de motivation établie par l'entreprise décrivant précisémment les raisons de votre embauche
-la situation de l'emploi vous étant opposable, l'entreprise devra déposer une offre d'emploi pendant au moins 3 semaines (pour la forme mais la pref pourra demander un justificatif)
-si vous êtes hébergé, fournir une attestation de l'hébergeant avec une copie de son titre de séjour ou de sa carte d'identité et une facture EDF de moins de 3 mois
-vous devrez également avoir un très bon salaire et le poste proposé devra être en cohérence avec vos études
Cordialement,

Par **naninani**, le **02/06/2011** à **22:00**

Merci bcp pour votre réponse ,
en effet j'ai un CDI pour un poste Ingénieur informatique dans une SSII pour 2750 euro /mois , sauf que je voudrais savoir est ce que je peux faire le changement d'adresse et le changement de statut en paralléle pour ne pas ralentir la procédure ?
et dois-je informer la préfecture dont je dépendais (Toulouse) pour mon changement d'adresse ?
et une dernière question si je peux me permettre : Mon dernier année Master 2 est en cours actuellement (stage à paris) donc je n'ai pas encore le diplôme est-ce que ceci peut affecté la procédure ?

Merci.

Par **anais16**, le **05/06/2011** à **09:20**

Bonjour,

bonne nouvelle: il n'y a pas d'opposabilité de la situation de l'emploi pour les ingénieurs informatique, ce qui va grandement simplifier votre demande de changement de statut!

Pour le changement d'adresse, il s'effectue automatiquement lors vous déposez votre demande de changement de statut car vous fournissez une attestation de logement dans le 92. La Pref du 92 contacte alors votre ancienne pref pour le transfert de dossier et votre titre de séjour fait l'objet d'un changement d'adresse également, le temps de l'instruction de votre demande de changement de statut.
Concrètement, lors du dépôt de la demande, la Pref du 92 vous remettre un récépissé valable 3 mois en attendant de recevoir la carte actualisée de votre nouvelle adresse.
Pour l'obtention du diplôme, ce n'est pas grave de ne pas avoir le diplôme. C'est le casd de 90% des étudiants dans votre cas. Par contre, il faut bien justifier d'une inscription pour l'année 2010-2011 et si possible, avoir une attestation de votre univeristé/école qui précise bien la date de diplomabilité.
Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **simovic**, le **15/07/2011** à **20:27**

Hello ,

Je suis exactement dans le meme cas.

Anais,naninani,

Avez vous un ordre d'idée du temps que prends le **changement de status** si je depose mon dossier à la **mi-juillet** ?

Puis je encore faire une demande d'une **APS** (autorisation provisoire de sejour ) sachant que mon Titre de sejour expire dans 2 mois ?

Puis je travailler avec un recepissé changement de status / APS ?

Merci pour vos reponses pertinentes.

Par **Fungus**, le **18/07/2011** à **21:49**

Bonjour,

Je suis aussi dans le même cas, je détaille un peu plus:
Bientôt j'aurai un diplôme d'ingénieur en Telecom/Réseaux et j'ai signé avec une SSII. Mon titre de séjour expire le 15 Septembre. Mon problème est que je ne pourrais avoir une attestation de réussite que vers le 13 Septembre, et qu'il faut que je fasse aussi un changement d'adresse vu que mon ancienne adresse est à Grenoble. Je suis donc allé me renseigner à la préfecture de Paris, et la personne à l'accueil semblait vouloir vite se débarrasser de moi en me conseillant de faire mon changement de statut à Grenoble, ce qui je pense est impossible vu que je n'habite plus la bas, donc plus d'attestation de logement. Il m'a dit que pour faire un changement d'adresse ici il faut prendre un RDV pour le 22 Septembre. Il a aussi précisé que l'attestation de réussite est obligatoire pour le changement de statut.

Maintenant je ne sais plus quoi faire: dois-je demander un RDV pour un changement de statut directement? Ou bien faire un changement d'adresse avant? Et que se passe-t-il si la date d'un éventuel RDV dépasse la date de l'expiration de mon titre de séjour?

Merci pour vos réponses.

Par **cabale**, le **18/10/2011** à **11:40**

bonjour atous
je suis aussi un peu dans le meme cas , je resume :

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

je suis algerien en stage depuis mai dans une societe en finance sur paris pour valider mon master 2 , stage qui prend fin en fin octobre . j ai juillet la siciete ma fais comprendre qu'il comptait me recruter a la fin de mon stage , ils voulaient entreprendre les demarches plutot afin que je puisse signer juste a la fin de mon stage c a d le 1er novembre. je suis allé a la prefecture pour me renseigner de la procedure vu ke je viens de toulon et savoir si je devais faire un changement d adresse au prelable ou pas . la prefecture ma confirmer que je devais prendre un RDV pour faire mon changement d adreresse pour pour pouvoir faire mon changement de statut et je devais aussi ramener une attestation de reussite obligatoirement sinon c etait pas possible (et comme ma soutenance etait prevu pour la mi septembre j etai obliger d attendre de valider mon master avant de commencer la procedure ). j ai pri le rendez vous et vous savez je lai u pour kel date le 10 octobre , je suis allé j ai fais mon changement d adresse et retirer le dossier de changement de staut et c la que la dame ma di Mr votre carte expire le 14 novembre vous avez interet a envoyé votre dossier le le 14octobre o plutar un mois avant que ma carte expire , sinon ca pourrai jouer contre moi . Dieu merci j ai pu finaliser le dossier et je envoyé par courrier le 14 octobre , la je sius en mode stresse j attend la reponse de la direcct.

j aurai une question a vous posez , peut etre que vous pourriez m aider. vu que ma carte expire le 14 novembre je pourrai faire une demande de recipicé si entre temps jai pas recu de reponse ?
comment je pourrai faire pour continuer a travailler a la fin de mon satge en fin octobre si j ai pas de reponse de la direcct?

merci les amii!!!!!!

Par **anice**, le **03/10/2012** à **08:29**

Bonjour,
je vous ecris car j'ai un problème assez urgent. Je suis en ce moment en CDI avec une entreprise sur paris, et je dois déposer ma demande de changement de statut seulement le 10 octobre prochain. J'aimerais savoir si j'aurais droit à un récépissé m'autorisant à travailler, le temps de l'instruction du dossier. Je n'ai effectué que la moitié de mes 960h de travail possible avec mon statut actuel d'étudiant.

Par **magnolia21_8**, le **13/12/2013** à **16:17**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai une question sur le RV pour le CDS. En fait, je suis proposée pour un CDI, mais en attendant le CDS, j'ai le CDD. Maintenant, j'ai les dossiers complets de l'employeur : kbis, contrat simplifié, ursaff , lettre motiv etc. J'ai téléphoné à la préfecture de 92 mais eux ils m'ont dit que il faut aller là bas pour prendre le RV pour le CDS et le RV le plutôt est en Avril. Je ne sais pas à quoi concerne ce RV? Ce n'est pas que je viens pour déposer le dossier directement? Pour l'info, j'ai un titre d'étudiant pour Octobre 2014, mais il me permet de travailler seulement 6 mois en CDD temps plein. J'ai peur que j'aurai pas le titre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

salarié avant l'expiration de ce CDD si je peux que postuler mon dossier au mois d'Avril.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Adjok**, le **26/11/2017** à **07:49**

Bonjour,

Aujourd'hui je suis exactement dans le même cas que naninani. En effet j'ai un titre délivré à Grenoble pour mes études qui expire dans quelques mois. Et maintenant je dépends de la préfecture de Nanterre. J'aurais voulu savoir comment t'as fait finalement. Est ce que t'as déposé ton dossier avec ton titre délivré à Toulouse ou t'as été obligé de faire un changement d'adresse avant. Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés